

Compte rendu de l'assemblée générale du CMUB

Mardi 18 mars 2008

Organisation de la journée du CMUB :

Loïc Picault propose que Carhaix soit le siège régulier de la journée du collège. Cela permettrait de réduire les coûts de l'organisation de la journée et de simplifier les démarches (réservation de salles, traiteur etc).

David Tran rappelle que l'organisation de la journée est une occasion unique pour un établissement de réaliser un tel projet. Il souligne l'expérience très enrichissante qu'il a vécue avec le comité d'organisation de la journée de Brest. Cet aspect risque de disparaître si l'organisation de la journée est confiée systématiquement à la même ville.

Tarick Cherfaoui rejoint Loïc Picault sur l'idée de ne pas faire tourner la journée sur plusieurs départements à tour de rôle. Il propose que Ploermel soit l'autre lieu, situé plus à l'est de la région, où l'on pourrait organiser une deuxième journée plus thématique que la journée de Carhaix, à l'image de la journée qui s'est déroulée sur la neurochirurgie. Il trouve que l'organisation d'une journée est parasitée par des tâches logistiques.

Homauon Allipour préfère qu'il y ait une rotation des sites organisateurs comme c'était le cas jusqu'à présent. Cela donne en effet l'occasion à la ville organisatrice d'être une « vitrine ». Il informe que Saint Brieuc s'est déjà positionné pour organiser la journée de 2009 et que certains thèmes ont déjà été retenus et seront soumis au comité scientifique du CMUB pour validation. Il précise qu'en ce qui concerne l'organisation logistique, il a déjà la salle et le traiteur !

Alessandra Principe rejoint le point de vue de Tarik et de Loïc en soulignant la lourdeur que constitue l'organisation de la journée.

Dominique Sebbe préfère une organisation multi-site afin de toucher un maximum d'urgentistes des 4 départements. Il met en garde le collège de s'enfermer dans une organisation routinière où la même ville serait invariablement le siège de la journée. Il rappelle qu'historiquement, il y a toujours eu des candidats différents pour organiser cette journée.

Mohamed Saïdani fait le constat que chaque année le CMUB réuni surtout des urgentistes des départements 56 et 29, un peu du 22 et quasiment personne du 35. Il préfère redonner une chance aux départements peu représentés en leur demandant d'organiser la journée à tour de rôle. Cela permettrait de redynamiser le collège.

Nathalie Daniel défend elle aussi une permutation des villes et des départements pour l'organisation de la journée. D'autre part elle constate que le fait d'être passé à 1000 euros (contre 1200 euros jusqu'à présent) par laboratoire n'a pas permis d'augmenter le nombre de partenaires industriels.

Erwan L'Her pense que l'industrie pharmaceutique risque d'être de plus en plus difficile à solliciter dans les années à venir.

Finalement, devant les opinions différentes sur la localisation de la journée du CMUB, il est décidé de faire un vote à main levée :

- Pour un site unique : 4 voix
- Pour une rotation des sites : 10 voix

En conclusion : Le principe d'une rotation annuelle des sites pour l'organisation de la journée est donc retenu. D'autre part, il est convenu que les thèmes et les communications scientifiques devront être validés par le comité scientifique du collège. Le principe d'une journée thématique en plus de la journée du CMUB semble également acquis sans que ni le lieu ni le thème n'aient été débattus.

Création d'une commission infirmière :

Il est décidé à l'unanimité la création d'une commission infirmière qui se réunirait 1 ou 2 fois par an afin de réfléchir sur des thèmes para-médicaux. Les candidatures sont à envoyer via le site du collège où il sera demandé à Fabrice Arnault (webmaster) de créer une rubrique spécifique. Tarik Cherfaoui se propose d'être le médecin qui piloterait cette commission. Il va contacter les cadres et les chefs de service des différents services d'urgences des 4 départements afin d'informer la profession de la création de cette commission.

Dans le même ordre d'idée, et compte tenu de la volonté d'ouverture vers les paramédicaux, il est proposé une ouverture de la commission scientifique à une ou deux IDE.

Ligne politique du CMUB :

Erwan l'Her rappelle que la composition du COTER a été faite de manière à ce que tous les acteurs de l'urgence soient représentés dans leur diversité. Il déplore que les représentants du CH Quimper n'aient pas été conviés au dernier COTER qui s'est déroulé le 13 mars dernier. Il a fait part de cette remarque à Yves Allieux de l'ARH. Les choses devraient rentrer dans l'ordre lors du prochain COTER.

Tarik Cherfaoui regrette que l'ordre du jour des COTER ne soit connu que 48 avant. Cela ne permet pas de préparer ce type de réunion de manière satisfaisante. Il insiste sur la nécessité pour le CMUB de définir une ligne politique commune sur certains sujets sensibles. Il rappelle que par le passé, le CMUB a pu infléchir certaines décisions de l'ARH de manière à ce que les budgets du plan urgence soient dirigés vers les services d'urgence.

Gilles Méhu confirme ce point de vue en rappelant qu'une enveloppe conséquente avait été allouée aux services d'urgence par exemple pour sénioriser la deuxième ligne de garde ou encore pour créer des UHCD (Fougère) grâce aux recommandations des représentants du CMUB.

David Tran souligne que le CMUB est avant tout une société savante et ne doit pas jouer le rôle d'un syndicat. Il met en garde contre l'idée que le CMUB puisse prendre des positions officielles sur des

sujets qui ne font pas l'unanimité au sein du collège. Il s'agit à ce propos de la problématique de la PDS et de la fermeture des services d'urgence la nuit proposée par certains membres du collège il y a quelques années. D'autre part, le collège n'est selon lui pas le mieux placé pour donner des avis sur des problématiques régionales comme la réorganisation des SMUR dans le Finistère. Il pense qu'on ne peut pas être juge et partie sur des sujets aussi sensibles et préfère que les tutelles en réfèrent à des sociétés savantes nationales comme SAMU de France ou la SFMU.

A ce sujet, E l'Her rappelle que la SFMU avait refusé l'audit demandé par l'ARH, jugeant le délai trop court pour donner un avis objectif. SAMU de France a alors accepté de donner un avis consultatif en envoyant deux experts visiter les SMUR concernés en l'espace de 2 jours.

Dominique Sebbe insiste sur l'importance pour le CMUB d'être représenté au niveau des COTER, tout en reconnaissant la difficulté de faire entendre sa voix dans ce genre d'instance.

En conclusion : Compte tenu du rôle qu'il peut être amené à jouer au niveau des tutelles, il paraît important que le CMUB puisse avoir une ligne politique commune sur des sujets qui touchent à la profession et à l'organisation des urgences dans la région Bretagne. Il importe que cette ligne politique soit débattue au sein du collège afin de trouver le plus large consensus.

Sujets divers :

Loïc Picault informe de l'achat d'un vidéoprojecteur 4000 lumens d'une valeur de 1200 euros (proche du prix de la location pour une journée). Il propose également l'achat d'une sono portative, de manière à pouvoir être autonome lors de manifestations scientifiques. Ce matériel pourrait être basé à Carhaix et emprunté par les membres du collège.

Toujours pas de numéro d'agrément pour le CMUB qui ne peut donc pas faire valider ses manifestations scientifiques comme FMC. Il semble que les conditions pour être reconnu organisme FMC agréé soient de plus en plus dures.

Bilan financier du CMUB par Nathalie Daniel (trésorière) :

Ce sujet n'a pas pu être présenté lors de l'AG bien que les données étaient disponibles.

Le bilan financier de la journée de Ploërmel (journée du 13/12/07) montre un **déficit de 732 euros** s'expliquant par une recette de 11.560 euros (dont 9 partenaires industriels à 1200 euros/labos et 17 inscriptions payantes) et une dépense de 12.292 euros.

Le bilan financier du CMUB pour l'exercice 2007 est le suivant :

- Chiffre d'affaire : 14690,50 euros
- Bénéfices : 2103,41 euros
- En caisse au 31 décembre 2007: **29.791,04 euros**

Le chiffre d'affaire et un budget prévisionnel de l'année suivante sont déclarés au centre des impôts de Loudéac chaque année. Seuls les chiffres d'affaires inférieurs à 60.000 euros ne sont pas assujettis à la TVA.

